

**Conseil d'administration
Séance du 10 juillet 2023**

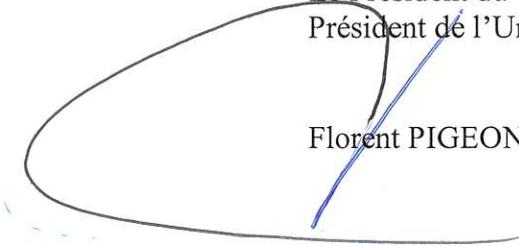
ACTE ADMINISTRATIF Acte 46/2023	QUESTIONS FORMATION Questions évoquées en CFVU le 28 avril 2023
------------------------------------	---

Vu les articles L712-1 à L712-6 et L719-7 du code de l'éducation
Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire en date du 28 avril 2023

Le Conseil d'administration approuve la modification de l'attestation Bioacoustics winter school certificate.

Document annexé.

A Saint Etienne le 11 juillet 2023
Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,



Florent PIGEON

POUR : 31

CONTRE : 0

ABST : 0



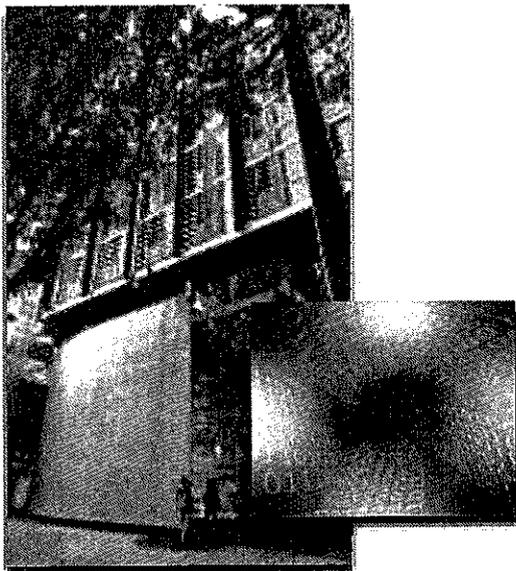
Certificat

Bioacoustics Winter School certificate

Composante de rattachement :

Faculté des Sciences et Techniques

Renouvellement



Soumission du dossier à la CFVU du :
28/04/2023

Rappel : L'accréditation interne à l'UJM, accordée par la CFVU, est valable pour 5 années universitaires.

Extrait du Règlement général des études de l'UJM relatif aux diplômes de l'établissement

(...)

Les études proposées par l'Université Jean Monnet sont organisées en parcours de formation conduisant à :

- Des diplômes nationaux (DN) : Licence, Master, Doctorat, Licence professionnelle, Bachelor universitaire de technologie (BUT), Diplôme d'ingénieur, DAEU, Capacité en Droit, DFGSM, DFASM, ...

- Des diplômes d'Etat (DE) : Docteur en Médecine, Infirmier en pratique avancée, ...

- Des diplômes, des certificats ou des attestations de l'établissement : Cycles préparatoires, Préparations de concours, Attestations d'études universitaires (AEU), Certificats, Diplômes d'Université (DU) dont Bachelors autres que BUT, Diplômes Inter-Universitaires (DIU).

Une attestation (AEU) peut être délivrée dans le cadre d'une formation non évaluée et à l'issue de laquelle aucun crédit n'est délivré (Cf. 1.2).

Un certificat peut être délivré dans le cadre d'une formation courte (durée inférieure à un semestre ou à 120 heures d'enseignement), après une évaluation.

Les DU et les DIU correspondent en général à des formations qui se déroulent sur au moins un semestre. Un DU ou un DIU peut comprendre jusqu'à plusieurs années universitaires. Le diplôme ne peut être délivré qu'après une évaluation.

Des crédits, une certification des compétences acquises ou un badge peuvent être délivrés dans le cadre de la reconnaissance européenne, internationale ou professionnelle d'un certificat, d'un DU ou d'un DIU.

A l'international, on parle de **micro-crédits** dans le cas de formations courtes conduisant à la délivrance d'au plus 12 crédits.

(...)

◆ **Auto-évaluation** (A remplir uniquement en cas de renouvellement, sur une seule page)

◆ **Données numériques sur les effectifs, le cas échéant les certifiés ou les diplômés, et les profils accueillis (FI ou FC), pour toutes les années universitaires de la période d'accréditation.**

Année universitaire	Inscriptions principales		Inscriptions secondaires		Abandon éventuels	Nombre de certifiés ou de diplômés
	FI	FC	FI	FC		
2019	2	3	21			26
2020	4	3	19	1	1	26
2021 : faible effectif dû au covid (édition en distanciel)	4	2				6
2022	7	7		5		19
2023	10	7	4			21

◆ **Bilan qualitatif sur l'adéquation aux objectifs initiaux, le fonctionnement de la formation, et le cas échéant la qualité de l'insertion professionnelle etc.**

• **Points forts** •

Excellente formation. Toujours unique au Monde

• **Points faibles** •

Pas de point faible

• **Pistes d'amélioration** •

Les documents nécessaires à l'inscription devraient être en anglais.

Evaluer la possibilité d'exonérer les étudiants du paiement de la cvec compte tenu de la durée de la formation (2 semaines).

◆ Etablissements partenaires

Pour les DIU, préciser obligatoirement la liste des universités délivrant le diplôme.

Préciser l'existence de conventions avec les établissements partenaires.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Responsables

Responsable Pédagogique (porteur du projet)		
NOM	Prénom	Courriel
MATHEVON	Nicolas	mathevon@univ-st-etienne.fr

Responsable Administratif		
NOM	Prénom	Courriel
TERRAT	Thierry	thierry.terrat@univ-st-etienne.fr

◆ Eléments de contexte

La bioacoustique est une science qui combine la biologie et l'acoustique. Elle étudie la production, la propagation et la réception des sons produits par les êtres vivants. Sur le plan fondamental, la bioacoustique s'intéresse particulièrement aux mécanismes de communication acoustique (les « langages » animaux et humains). Sur le plan appliqué, la bioacoustique recouvre plusieurs aspects, tels l'étude des effets des bruits anthropogéniques sur les animaux et les humains (ex. impacts des sons produits par les bateaux sur les mammifères marins), l'utilisation de sondes acoustiques pour caractériser la qualité des écosystèmes, le suivi par l'acoustique de populations animales (ex. comptage d'oiseaux), l'utilisation de sons biologiques pour l'effarouchement de nuisibles (ex. oiseaux sur piste d'aéroport), etc.

Il n'existe actuellement aucun diplôme de bioacoustique en France. En Europe, une seule formation est proposée par l'University of Southern Denmark (stage de 15 jours ; capacité d'accueil faible et limitée aux doctorant-es). La demande est pourtant forte : scientifiques en formation (doctorant-es), chercheur-ses, gestionnaires de la faune sauvage (bureau d'étude, parcs nationaux, office de la chasse et de la faune sauvage, etc), membres d'association de protection de la nature, etc. Le diplôme de Bioacoustique porté par l'université de Saint-Etienne s'appuiera sur le laboratoire ENES (ENES/Neuro-PSI CNRS UMR 9197). Le laboratoire ENES est reconnu internationalement pour ses recherches en bioacoustique (équipe classée A+, membre du labex CeLyA « Centre Lyonnais d'Acoustique »). Les enseignant-es du diplôme seront pour l'essentiel des chercheur-ses de l'ENES et d'autres laboratoires français et étrangers, ainsi que des professionnels de l'acoustique (fabricants de matériel) et des personnes impliquées dans des problématiques de gestion du territoire (bureaux d'étude).

Les enseignements se feront en français ou en anglais, en fonction de la langue du public recruté et des intervenant-es.

◆ Objectifs

◆ Objectif global de la formation

Former aux problématiques scientifiques et à l'utilisation des outils de la bioacoustique.

◆ Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les compétences suivantes auront été acquises :

- savoir utiliser le matériel élémentaire nécessaire à toute étude en bioacoustique (magnétophone numérique, microphones, haut-parleurs) ;
- avoir acquis des connaissances de base sur le son ainsi que les rudiments de traitement du signal (utilisation de logiciels tels PRAAT et Seewave) ;
- être capable de mettre en place une étude de bioacoustique (question scientifique, protocole, réalisation des expériences, analyse des résultats) ;
- avoir une connaissance générale du monde de la bioacoustique et de ses intérêts, tant en recherche fondamentale qu'appliquée.

◆ Le cas échéant, articulation avec la recherche

Indiquer le ou les laboratoires d'appui

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

◆ Niveau d'études de la formation (cycle)

1^{er} cycle

2^{ème} cycle

3^{ème} cycle

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Licence ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

Envisagez-vous de demander la reconnaissance du grade de Master ?

(Cf. Arrêté du 27 janvier 2020 relatif au cahier des charges des grades universitaires de licence et de master) :

non

◆ Capacité d'accueil

Minimum (seuil d'ouverture) : **20**

Maximum : **32**

◆ Publics cibles (à qui s'adresse le DU ?)

Formation initiale

Formation continue

La formation est-elle ouverte en inscription secondaire exclusivement ?

(Dans ce cas, les candidats doivent avoir une inscription principale à l'UJM) : **non**

Pour mémoire :

La formation initiale concerne les étudiants qui n'ont jamais interrompu leurs études. Par définition, elle correspond à la formation de base, suivie avant d'entrer sur le marché du travail.

L'admission dans un parcours au titre de la formation continue et l'accès au statut de stagiaire de la formation continue sont définis par l'existence d'un conventionnement entre la personne (qu'elle soit salariée, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, membre d'une profession libérale ou d'une profession non salariée ou conjoint collaborateur) et l'établissement qui dispense la formation. Ce conventionnement se traduit par la signature d'un contrat de formation professionnelle, s'il s'agit d'une personne physique qui acquitte elle-même les frais de scolarité, ou d'une convention de formation professionnelle, s'il s'agit d'un tiers ou d'une personne morale (employeur, Pôle Emploi, compte personnel de formation, ...), de droit public ou privé, qui acquitte les frais de scolarité.

La signature d'un contrat ou d'une convention de formation fait l'objet d'un traitement et d'un suivi administratifs par le Service Universitaire de Formation Continue (SUFC) ou par le Service Formations et Entreprises de l'IUT de Saint-Etienne ou le Service Formation Continue de l'IUT de Roanne qui assure les relations avec l'employeur, le Pôle Emploi et avec les opérateurs de compétences, les commissions paritaires interprofessionnelles régionales et les conseillers en évolution professionnelle, le cas échéant.

Reprise d'études. Sauf réglementation spécifique, lorsqu'une personne qui a terminé ses études depuis au moins deux ans est admise à reprendre ses études dans une formation ne conduisant pas à un diplôme national ou à un diplôme d'Etat (formations courtes, DU, ...) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la formation continue, les personnes relèvent du statut de la formation continue, que leur formation soit financée ou non par un tiers.

Envisagez-vous de déposer une demande d'habilitation à recevoir des étudiants boursiers ?

(Uniquement si public formation initiale ; Cf. DFIP) :

non

Envisagez-vous de demander une inscription au RNCP ?

(Pour pouvoir bénéficier de l'accès aux fonds de la formation professionnelle, Cf. France Compétences) :

non

◆ Attendus ou Pré-requis pour l'entrée dans la formation

Niveau d'entrée minimal : **BAC**

Le cas échéant, préciser les attendus ou les pré-requis en termes de connaissances et de compétences :

- base de programmation (langage R)
- anglais (niveau B2)
- connaissances en statistiques élémentaires
- aptitudes au travail de terrain (forêt, montagne)

Pré-requis souhaités : connaissances de base en biologie ou en acoustique physique.

◆ Modalités de candidature

Autre (à préciser)

Via le site internet : <https://www.eneslab.com/bioacoustic-winter-school>

◆ Organisation de la formation

Durée : **Formation courte (moins d'un semestre)**

Modalités pédagogiques : **Présentiel**

◆ Volume horaire total de la formation

Nombre d'heures	
Présentiel par semaine entre mois et mois	Par étudiant
40h/semaine au mois de janvier	80h

◆ Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Important :

Il est recommandé, voire indispensable, de proposer une maquette intégrant la notion de blocs de compétences dès lors que la formation peut être proposée au titre de la formation continue ou qu'une inscription au RNCP est envisagée.

Tableau à joindre en annexe (*ctrl+clic pour ouvrir le lien*)

Remarques :

Ce tableau est à joindre obligatoirement pour les formations longues, pour lesquelles il existe une maquette structurée en blocs et en UE, le cas échéant affectés de crédits ou de coefficients, et intégrant éventuellement des règles de calcul de résultats.

Il est adapté pour faciliter le travail sur l'évaluation du coût de la formation.

Pour les autres formations, il est possible de décrire plus sommairement le programme de la formation dans le tableau ci-dessous (sinon le supprimer) et dans tous les cas, de renseigner les MCCC simplifiées ci-dessous.

Intitulés des enseignements <i>insérer autant de lignes que nécessaire</i>	Volumes horaires			Crédits (Facultatifs)	Coefficients (Facultatifs)
	CM	TD	TP		
Module théorie et pratique de bioacoustique		80			
Projet tutoré de bioacoustique					
Totaux					

Modalités d'examens : **Examens de fin de formation uniquement**

Prévoyez-vous une session de rattrapage ? **non**

Si oui, préciser les modalités de rattrapages dans le tableau ci-dessous :

<p>Condition de validation de l'attestation, de la certification ou du diplôme</p> <p>(ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à l'ensemble des épreuves, ou la moyenne à chaque bloc, ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conception d'un poster scientifique (coef 1) - QCM de 30 minutes (coef 1) - Présentation orale du projet tutoré (20 minutes, coef 1) <p>Le-la candidat-e qui obtient un minimum de 12/20 à chacune des trois épreuves se verra attribuer le certificat et les 6ECTS correspondants.</p>	
<p>Le cas échéant, modalités de la session de rattrapage</p> <p>(préciser si identiques ou différentes de la session principale)</p>		
Stage	<input type="checkbox"/> oui*	<input checked="" type="checkbox"/> non
Projet	<input checked="" type="checkbox"/> oui*	<input type="checkbox"/> non
Production d'un mémoire ou d'un rapport écrit	<input checked="" type="checkbox"/> oui*	<input type="checkbox"/> non
Soutenance orale	<input checked="" type="checkbox"/> oui*	<input type="checkbox"/> non
<p>* si oui, insérer une ligne dans le tableau à joindre en annexe ou dans le tableau simplifié ci-dessus pour préciser, le cas échéant, la durée du stage, la nature du projet, les crédits et les coefficients affectés.</p>		

◆ Composition prévisionnelle de l'équipe pédagogique

La liste nominative n'a qu'une valeur indicative.

L'information importante est la qualification académique ou professionnelle des intervenants pré-sentis, en lien avec les objectifs et avec le niveau de la formation.

NB : Il n'est pas nécessaire de faire revalider la formation par la CFVU lorsque cette liste nominative change, tant que cela ne modifie pas les objectifs, les finalités et le niveau de la formation.

Enseignants et Enseignants Chercheurs de l'UJM dont HU	
Statut (PU, PU-PH, Maître de Conférence)	Section CNU ou discipline d'enseignement
Mathevon Nicolas (PR)	Bases de bioacoustique, projets tutorés, etc
Florence Levréro (MC)	La bioacoustique comme outil pour l'analyse des réseaux sociaux chez les singes
David Reby (Prof)	Analyse et synthèse de vocalisations de mammifères (logiciel PRAAT)

Intervenants extérieurs	
Statut et profession exercée	Spécialité enseignée dans la formation
Sèbe Frédéric (MC)	Bases de bioacoustique, projets tutorés, etc
Thierry Aubin (DR CNRS)	La théorie de l'information
Renaud Boistel (CR CNRS)	Bioimagerie de la production et réception sonore chez les animaux
Isabelle Charrier (CR CNRS)	Expérimentations sur terrain en bioacoustique : problèmes et solutions
Sébastien Derégnaucourt (Pr)	Etudes au laboratoire de la bioacoustique des oiseaux chanteurs
Tudor Draganoiu (MC)	Etudes de terrain long-terme en bioacoustique
Andrea Ravignani (Dr)	Les rythmes sonores
Fanny Rybak (MC)	Eco-acoustique des eaux douces
Jérôme Sueur (MC)	Programmation sous R (Seewave) de l'analyse acoustique
Olivier Sèbe (CEA, Paris)	Traitement du signal
Julien Meyer (CNRS Grenoble)	Bioacoustique humaine

◆ Tarifs de la formation (sous réserve d'approbation par le CA)

Compléter obligatoirement l'annexe financière (**Cf. fichier Excel maquette**) et la transmettre au contrôleur de gestion avant de fixer le tarif et le passage devant les instances.

Pour mémoire :

Etudiants en formation initiale ou en reprise d'études non financée

Les tarifs des frais de scolarité des formations autres que les diplômes nationaux et les diplômes d'Etat sont fixés annuellement par une délibération du conseil d'administration de l'Université. Les tarifs adaptés par le Conseil d'Administration de l'Université sont des tarifs tout compris, en dehors de la CVEC qui doit être acquittée directement auprès du CROUS (Cf. infra).

Stagiaires de la formation continue

Les tarifs des frais de scolarité sont fixés annuellement par une délibération du Conseil d'Administration de l'Université qui adopte :

- Les tarifs applicables aux conventions de formation professionnelle (tarifs acquittés par un tiers ou par une personne morale).
 - Les tarifs spéciaux réduits applicables aux contrats de formation professionnelle (tarifs en cas de prise en charge individuelle).
- Les tarifs adoptés par le CA de l'UJM sont des tarifs tout compris.

[Sauf situation dérogatoire prévue par un texte réglementaire]

Pour les formations ne conduisant pas à un diplôme national (formations courtes, qualifiantes, diplômes d'université, etc.) et qui ne sont offertes que dans le cadre de la FC, les personnes relèvent du statut de stagiaire de la FC, que leur formation soit ou non financée par un tiers.

CVEC :

La CVEC est due pour toute inscription en formation initiale, qu'il s'agisse d'un diplôme national ou d'un diplôme d'établissement. En cas d'inscription multiple, elle n'est acquittée qu'une seule fois auprès du CROUS, au titre du diplôme d'inscription principale.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés de la CVEC.

Les publics relevant de la FC ne sont pas soumis à la CVEC.

Tarif FI (€)		Tarif FC (€)		
Plein tarif	Tarif « réduit »	Plein tarif	Tarif « réduit »	
<i>Tout compris, sauf CVEC.</i>	<i>Tout compris, sauf CVEC.</i> Préciser le public concerné	<i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge du coût de la formation par un tiers ou par une personne morale.</i>	<i>Tout compris, dont coût administratif de la FC.</i> <i>Applicable en cas de prise en charge individuelle du coût de la formation.</i>	A titre d'information, indiquer des tarifs pratiqués pour des diplômes équivalents par d'autres universités et des organismes privés.
1100€	50€ lorsqu'il s'agit d'une inscription secondaire	1200€	1200€	Il existe une seule formation équivalente au monde, au Danemark (objectifs similaires, même durée), au tarif de 1340 € (hébergement compris).

<i>Visa du contrôleur de gestion du :</i>	14/04/2023
<i>Adopté au conseil d'UFR ou Institut du :</i>	21/04/2023